

COMMUNE DE MULSANNE

Lotissement JACQUES PREVERT II

MARS 2016

Echelle: 1/1000ème

TRANCHE 1

TRANCHE 2

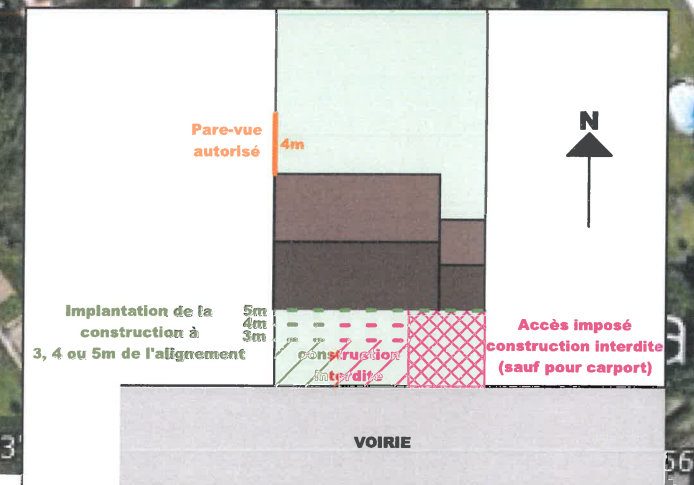
LEGENDE

- Chaussée
- Chaussée finition granité
- Stationnement
- Dalles alvéolées
- Chemin piéton et accotement
- Espace vert (dont bassin de rétention)
- Terrain privatif
- Commerces
- Zone interdite pour toute construction (sauf exceptions : voir règlement)
- Implantation de la construction à 3, 4 ou 5m de l'alignement
- Accès imposé construction interdite (sauf pour abri en structure bois ouvert sur les cotés)
- Arbre existant ou à planter

Date des images satellite : 9/8/2012 47°54'19.03"

SARL BGBD Aménagement au capital de 1 600 €
8 bd Marie et Alexandre Oyon - Apt n° 8406

72100 LE MANS
Tél. 02 43 86 64 75
RCS Angers 492 769 358



66 m

l'emplacement des constructions est donné à titre indicatif.
les superficies annoncées sur ce plan sont graphiques et approximatives.
elles ne seront définitives qu'après bornage sur le terrain.